

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 2, parc d'activité Camalcé- 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 18 décembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 18 décembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle des fêtes à Montarnaud sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel – M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. REILHAN Robert – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. Régis ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie – Mme VIVIEN Isabelle M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation  
12 décembre 2006

**Absents excusés :** M. PIERRUGUES Georges - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian M. CALAS Alain - M. RUIZ Jean François

Date d'affichage

M. Michel ASTIE donne pouvoir à Louis VILLARET  
M. Jean-Pierre GHIBAUT donne pouvoir à Jacques DONNADIEU  
M. Jean Paul BELLOC donne pouvoir à M. Claude CARCELLER  
M. Georges PIERRUGUES donne pouvoir à Hélène BARRAL  
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Date de retrait d'affichage

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Objet de la délibération

**108-2006 - Intégration du dispositif PLIE Cœur d'Hérault au sein de la Maison de l'Emploi Pays Cœur d'Hérault - Modifications statutaires de la Maison de l'Emploi - Protocole du PLIE pour la période 2007-2013**

**Rapporteur Monsieur Manuel Diaz, Vice-président,**

Vu la délibération 50-2002 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2002 portant adhésion à l'Association PLIE Larzac-Cœur d'Hérault,

Vu la délibération 99-2005 du Conseil communautaire en date du 26 octobre 2006 portant adhésion à l'Association Maison de l'Emploi Pays-Cœur d'Hérault,

Vu la date de fin du protocole du PLIE pour la période 2003-2006 à échéance du 31 décembre 2006,

Vu la décision du Conseil d'administration du PLIE Larzac-Cœur d'Hérault en date du 7 février 2005 ayant approuvé le projet de transfert du PLIE au sein de la Maison de l'Emploi Pays Cœur d'Hérault à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,

Vu la décision du Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi Pays Cœur d'Hérault en date du 12 octobre 2006 ayant approuvé le projet d'intégration du PLIE Cœur d'Hérault au sein de la Maison de l'Emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,

Vu les projets de statuts modifiés de la Maison de l'Emploi Pays Cœur d'Hérault,

Vu le projet de protocole du PLIE pour la période 2006-2013,

**Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- d'approuver le projet d'intégration du PLIE au sein de la Maison de l'Emploi Pays Cœur d'Hérault à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- d'adopter les modifications de statuts de la Maison de l'emploi Pays Cœur d'Hérault,
- d'approuver le projet de protocole du PLIE pour la période 2007-2013,
- d'autoriser le Président à signer le protocole du PLIE pour la période 2007-2013.

Fait à Gignac, le 8 janvier 2007

Le Président

Louis VILLARET